

Procès-verbal du conseil syndical du S.M.A.V.A.A

du Lundi 07Septembre 2020

L'an deux mil vingt, le Sept Septembre, le Conseil du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval, dûment convoqué, s'est réuni à 17 heures 45, à la Grange du Chambord à Lury-sur-Arnon, en session ordinaire, sous la présidence sortante de M. Jean-Sylvain-GUILLEMAIN, Président du S.M.A.V.A.A.

Date de convocation : 31 Août 2020

Présents avec voix délibérative :

MM. : GUILLEMAIN Jean-Sylvain (Président sortant du SMAVAA et délégué de la Communauté de Communes Cœur de Berry), MAIA Filipe (Communauté de Communes Cœur de Berry), PRELY Damien (Communauté de Communes Cœur de Berry), BAUCHER Bernard (Communauté de Communes Cœur de Berry), BABLIN Charles (CCPI), GUESNARD Yves (CCPI), PALLAS Jacques (CCPI), GASSIPARD Romain (CCPI), LECHELON Jean-Claude (Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry), TOUPET Eric (Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry), DAVID Jean-Paul (Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry), AUDEBERT Eric (Communauté de Communes FerCher), LEGNIER François (Communauté de Communes FerCher),
MMES : BERNACHOT-COMPAIN Emilie (CCPI), LE FELIC Anne-Elisabeth (CCPI), BERGER Chantal (Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry), SAUGET Nicole (Communauté de Communes Champagne Boischaut)

Présents sans voix délibérative :

Mme ADELAIN Aimie (Chargée de mission), Mme BERNARD Elodie (Secrétaire du SMAVAA)

Absents excusés :

MM : POINTEREAU Rémy (Communauté de Communes Cœur de Berry), GIBERT Jany (Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry), BARDEY Alain (Communauté de Communes Champagne Boischaut),
MMES : CREPAT Chantal (Communauté de Communes Cœur de Berry), BELLUROT Nadine (CCPI), MOREVE Sabine (Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry)

Absents :

Pouvoir : 4

Mme CREPAT Chantal (Communauté de Communes Cœur de Berry) donne son pouvoir à M. GUILLEMAIN Jean-Sylvain (Président sortant du SMAVAA et délégué de la Communauté de Communes Cœur de Berry),
M. POINTEREAU Rémy (Communauté de Communes Cœur de Berry) donne son pouvoir à Mme BERGER Chantal (Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry),
Mme MOREVE Sabine (Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry) donne son pouvoir à M. LECHELON Jean-Claude (Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry),
M. BARDEY Alain (Communauté de Communes Champagne Boischaut) donne son pouvoir à Mme SAUGET Nicole (Communauté de Communes Champagne Boischaut),

Secrétaire de séance :

Mme. BERNACHOT-COMPAIN Emilie

Nombre de délégués en exercice : 21

Nombre de présents avec voix délibérative : 17

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 21

Délibérations : N°2020/07 à 15

M. GUILLEMAIN, Président sortant, propose de faire un tour de table afin que les nouveaux délégués puissent se présenter.

Mme COLLUMEAU-ADELAINÉ informe les délégués de la mise à disposition sur leur table de la plaquette relatant l'ensemble des Syndicats de Rivières présents sur le territoire et remercie le Conseil Départemental du Cher pour la réalisation de ces dernières. M. GUILLEMAIN a ajouté qu'elle était très bien faite.

Préambule : Présentation du SMAVAA et de ses missions

Le syndicat compte 5 communautés de communes adhérentes pour le compte de 29 communes du bassin versant de l'Arnon Aval.

Les bureaux du syndicat sont situés au 2 Route de Quincy à Lury sur Arnon. Mme COLLUMEAU-ADELAINÉ Aimie est chargée de l'animation du contrat territorial sur l'Arnon Aval. Elle est l'interlocutrice technique des élus et des riverains.

Mme BERNARD Elodie est secrétaire du syndicat à mi-temps et se charge des affaires administratives du syndicat.

Le territoire du syndicat couvre 345 km² sur les départements de l'Indre et du Cher.

Le syndicat siège dans plusieurs instances officielles :

- ✓ Membre et animateur du COPIL du Contrat Territorial Arnon Aval
- ✓ Membre et animateur du COTECH sur le rétablissement de la continuité écologique sur l'Arnon Aval
- ✓ Membre du réseau des Techniciens du Cher et de la Région Centre Val de Loire
- ✓ Membre de la Mission Interservice de l'Eau et de la Nature-groupe rivière qui est l'instance de dialogue entre les services de l'Etat et les territoires en charge des milieux aquatiques
- ✓ Membre du groupe de travail départemental autour des espèces invasives
- ✓ Membre des COPIL et COTECH de suivi de l'anguille sur le bassin du Cher
- ✓ Membre du groupe de travail de révision des arrêtés-cadre « sécheresse », du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et du Programme de Mesures (PdM)
- ✓ Membre du COPIL de l'étude 3 P (Prévention, Prévision, Protection) sur le bassin du Cher
- ✓ Membre du COPIL sur la construction du Contrat Territorial de Gestion Quantitative et Qualitative du bassin du Cher
- ✓ Suivi des études trame verte et bleue

Le syndicat anime sur son territoire quelques évènements :

- ✓ Participation à la semaine des rivières organisée par la Région Centre Val de Loire
- ✓ Participation au printemps de l'écologie organisé par la Ville de Bourges
- ✓ Sensibilisation des scolaires du territoire à la préservation des milieux aquatiques
- ✓ Participation périodique au salon de la pêche de l'Indre

Le syndicat est porteur d'un contrat territorial. En fonction d'un état des lieux et d'un diagnostic des pressions sur le territoire, un programme d'actions a été écrit afin de restaurer les milieux aquatiques.

Le rôle des délégués et compétences du syndicat :

Le délégué est membre du conseil syndical. Le conseil vote les délibérations des affaires courantes et celles concernant les compétences du syndicat. Le syndicat est compétent en matière de Gestion des

Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) c'est-à-dire qu'il concourt à la restauration des milieux aquatiques.

Un contrat territorial regroupant toutes les actions à réaliser pour restaurer les milieux aquatiques est en cours de rédaction. Il convient que chaque membre du conseil puisse participer à sa rédaction et puisse s'appropriier les documents de travail pour permettre la constitution d'un contrat territorial co-construit pour atteindre les objectifs de bon état des eaux.

Discussions :

M. GUESNARD demande pourquoi le département de l'Indre n'a pas de participation financière. Mme COLLUMEAU-ADELAINÉ précise qu'à l'état actuel le département de l'Indre n'a pas encore acté de participation financière de leur côté et que nous n'avons que le département du Cher qui nous subventionne.

M. GUESNARD demande confirmation sur le fait que nous sommes bien en fin de contrat. Mme COLLUMEAU-ADELAINÉ confirme que nous sommes bien en fin de contrat et qu'une étude bilan du contrat précédent est en cours

Mme COLLUMEAU-ADELAINÉ remercie la Fédération de Pêche pour le suivi des frayères restaurées par le syndicat dans le cadre du contrat. Elle détaille les actions du contrat et notamment celles concernant l'entretien de la ripisylve. Un focus a été fait sur les espèces invasives et notamment la berce du caucase dont la sève brûle par réaction au soleil. Sur l'Arnon, il y a un seul herbier de jussie. La jussie est très présente sur le Cher et l'Yèvre pour le moment l'Arnon n'est pas trop touché.

M. GUESNARD s'interroge sur le financement du prochain contrat territorial. L'ensemble du conseil a été informé que les contrats comme celui de 2015 ne sont plus d'actualité et qu'il faut que les futurs contrats proposent des actions structurantes pour 80% des actions et des complémentaires pour maximum 20%. Mme COLLUMEAU-ADELAINÉ explique que les subventions vont être de plus en plus serrées étant donné qu'il y a de moins en moins de moyen mais que le Syndicat fait partie des axes prioritaires.

M. GUESNARD demande si le Plan de Prévention des Risques Inondation est à jour. Il lui ait répondu que le PPRI est ancien et date de 2004 ce qui signifie qu'il faudra sûrement le mettre à jour dans les prochaines années.

18h22, la présentation du Syndicat est terminée.

M. GUILLEMAIN, Président sortant, passe la parole au doyen d'âge de l'assemblée, M. AUDEBERT Eric.

Point n°1/Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 08 Avril 2019 :

Le compte-rendu a été transmis par mail à tous les délégués titulaires et suppléants le 31 Août 2020.

Point n°2/ Désignation du secrétaire de Séance :

M. AUDEBERT (CdC de Fercher) souhaite la bienvenue au nouveau conseil.

Comme pour toute séance, M. AUDEBERT rappelle que le conseil syndical est dans l'obligation de désigner, au début et pour toute la durée de la séance, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire, lesquelles consistent à rédiger le compte-rendu de ladite séance (Article L2121-15 du CGCT).

Discussions :

M. AUDEBERT a proposé que ce soit le plus jeune de l'assemblée. L'ensemble des délégués a validé cette proposition.

Mme BERNACHOT-COMPAIN Emilie (CCPI), étant la benjamine de l'assemblée, est donc désignée comme secrétaire de séance.

Afin de pouvoir continuer le déroulement de la séance, M. AUDEBERT a procédé à la vérification du quorum : 17 présents et 4 pouvoirs, le quorum étant à 11 est atteint.

Point n°3/ Installation des nouveaux délégués du Comité Syndical par le doyen d'âge et désignation des deux scrutateurs :

Discussions :

M. AUDEBERT (CdC de Fercher), doyen d'âge, a procédé à l'appel nominal des membres du conseil et a procédé à la vérification du quorum : 17 présents et 4 pouvoirs, le quorum étant à 11 est atteint.

Le quorum étant atteint, M. AUDEBERT, a installé le nouveau conseil dans sa totalité.

Pour la Communauté de Communes Cœur de Berry :

- délégués titulaires
 - ✓ M. BAUCHER Bernard
 - ✓ Mme CREPAT Chantal
 - ✓ M. GUILLEMAIN Jean-Sylvain
 - ✓ M. MAIA Filipe
 - ✓ M. POINTEREAU Rémy
 - ✓ M. PRELY Damien

- délégués suppléants
 - ✓ M. DE GALBERT Alain
 - ✓ M. HOCHEDÉL Olivier
 - ✓ M. MORTIER Jacky
 - ✓ M. RAPIN Pascal
 - ✓ M. SIMONI Thierry
 - ✓ M. YVON Julien

Pour la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun :

- délégués titulaires
 - ✓ M. BABLIN Charles
 - ✓ Mme BELLUROT Nadine
 - ✓ Mme BERNACHOT-COMPAIN Emilie
 - ✓ M. GASSIPARD Romain
 - ✓ Mme LE FELIC Anne-Elisabeth
 - ✓ M. PALLAS Jacques

- délégués suppléants
 - ✓ M. CHAMPION Didier
 - ✓ M. CHAPUS Yvon
 - ✓ M. GUESNARD Yves
 - ✓ Mme GRELET Marie-Louise
 - ✓ M. LANDOIS Dominique
 - ✓ M. THIERRY Cédric

Pour la Communauté de Communes de Fercher Pays Florentais :

- délégués titulaires

- ✓ M. AUDEBERT Eric
- ✓ M. LEGNIER François

- délégués suppléants
 - ✓ M. BONNET Michel
 - ✓ M. GONTHIER Gilles

Pour la Communauté de Communes de Vierzon Sologne Berry et Villages de la Forêt :

- délégués titulaires
 - ✓ M. LECHELON Jean-Claude
 - ✓ Mme BERGER Chantal
 - ✓ M. GIBERT Jany
 - ✓ M. DAVID Jean-Paul
 - ✓ Mme MOREVE Sabine

- délégués suppléants
 - ✓ M. BERNAGOUT Fabien
 - ✓ M. DUGUET Jean-Marc
 - ✓ M. MICHOUX Franck
 - ✓ M. PESKINE Jacques
 - ✓ M. TOUPET Eric

Pour la Communauté de Communes Champagne Boischauts :

- délégués titulaires
 - ✓ M. BARDEY Alain
 - ✓ Mme SAUGET Nicole

- délégués suppléants
 - ✓ Mme BRANCHEREAU Carole
 - ✓ M. VAN REMOORTERE Eric

Discussions :

M. AUDEBERT déclare installé le nouveau conseil et procède à la nomination des deux scrutateurs. Un appel pour être scrutateur a été fait, deux personnes se sont présentées :

- *Mme LE FELIC Anne-Elisabeth (CCPI)*
- *Mme BERNACHOT-COMPAIN Emilie (CCPI)*

et sont désignées comme scrutatrices.

Point n°4/ Election du Président :

Pour faire suite au renouvellement des délégués du Comité Syndical suite aux élections municipales, il convient de procéder à l'élection du Président du SMAVAA.

M. AUDEBERT (CdC de Fercher) rappelle que le Comité Syndical doit élire au scrutin secret à la majorité absolue (moitié de suffrages exprimé + 1, les votes blancs ou nuls ne comptant pas) son Président.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative (ayant eu le plus de suffrages). En cas d'égalité, le plus âgé est déclaré élu.

Discussions :

M. AUDEBERT a procédé à l'appel des candidatures pour le poste de Président et a enregistré la candidature de M. GUILLEMAIN Jean-Sylvain (CdC Cœur de Berry).

M. AUDEBERT a invité les délégués à procéder au vote.

Suite au dépouillement, M. AUDEBERT proclame les résultats de ce vote :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 21
- Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de bulletins nuls ou assimilés : 1
- Suffrages exprimés : 20
- Majorité absolue : 11

Monsieur GUILLEMAIN a obtenu 20 voix dès le premier tour du scrutin, il est immédiatement proclamé Président du SMAVAA et installé dans ses fonctions à l'unanimité.

M. AUDEBERT passe la parole à M. GUILLEMAIN nouveau président pour la suite du conseil.

Point n°5/ Détermination du nombre de Vice-présidents :

Il est rappelé que le nombre de vice-présidents est librement déterminé par le comité syndical, lors de son installation, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total du comité syndical (article L.5211-10 du CGCT). L'effectif total du comité syndical étant de 21 délégués, le nombre de vice-présidents peut être au maximum de 4.

Lors du dernier conseil syndical électif, 3 Vice-présidents ont été élus.

Il convient de déterminer le nombre de Vice-présidents pour cette nouvelle mandature.

Discussions :

M. GUILLEMAIN (CdC de Cœur de Berry), nouveau Président, propose que le SMAVAA ait 4 Vice-présidents afin que chaque Communauté de Communes puisse avoir un représentant. M. GUILLEMAIN ajoute qu'il envisage de déléguer des commissions aux Vice-présidents et qu'ils seront rémunérés.

M. GUILLEMAIN a invité les délégués à procéder au vote.

Suite au dépouillement, M. GUILLEMAIN proclame les résultats de ce vote :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 21
- Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de bulletins nuls ou assimilés : 0
- Suffrages exprimés : 21
- Majorité absolue 11

La proposition de 4 Vice-présidents a été validée à l'unanimité.

Point n°6/ Election des Vice-présidents :

Sous la présidence de Monsieur GUILLEMAIN nouvellement élu, il y a lieu de procéder à l'élection des Vice-présidents selon les mêmes règles que l'élection du Président.

✓ **Election du Premier Vice-président :**

Discussions :

*M. GUILLEMAIN a procédé à l'appel des candidatures pour le poste de premier Vice-président et a enregistré la candidature de M. AUDEBERT Eric (CdC de Fercher).
M. GUILLEMAIN a invité les délégués à procéder au vote.*

Suite au dépouillement, M. GUILLEMAIN proclame les résultats de ce vote :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 21
- Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de bulletins nuls ou assimilés : 1
- Suffrages exprimés : 20
- Majorité absolue : 11

Monsieur AUDEBERT Eric a obtenu 20 voix dès le premier tour du scrutin, il est immédiatement proclamé Premier Vice-président du SMAVAA et installé dans ses fonctions à l'unanimité.

✓ **Election du Deuxième Vice-président :**

Discussions :

M. GUILLEMAIN a procédé à l'appel des candidatures pour le poste de Deuxième Vice-président et a enregistré la candidature de M. PALLAS Jacques (CCPI).

M. GUILLEMAIN a invité les délégués à procéder au vote.

Suite au dépouillement, M. GUILLEMAIN proclame les résultats de ce vote :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 21
- Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de bulletins nuls ou assimilés : 0
- Suffrages exprimés : 21
- Majorité absolue : 11

Monsieur PALLAS Jacques a obtenu 21 voix dès le premier tour du scrutin, il est immédiatement proclamé Deuxième Vice-président du SMAVAA et installé dans ses fonctions à l'unanimité.

✓ **Election du Troisième Vice-président :**

Discussions :

M. GUILLEMAIN a procédé à l'appel des candidatures pour le poste de Troisième Vice-président et a enregistré la candidature de Mme BERGER Chantal (Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry).

M. GUILLEMAIN a invité les délégués à procéder au vote.

Suite au dépouillement, M. GUILLEMAIN proclame les résultats de ce vote :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 21
- Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de bulletins nuls ou assimilés : 0
- Suffrages exprimés : 21
- Majorité absolue : 11

Madame BERGER Chantal a obtenu 21 voix dès le premier tour du scrutin, elle est immédiatement proclamée Troisième Vice-présidente du SMAVAA et installée dans ses fonctions à l'unanimité.

✓ **Election du Quatrième Vice-président :**

Discussions :

M. GUILLEMAIN a procédé à l'appel des candidatures pour le poste de Quatrième Vice-président et a enregistré la candidature de Mme SAUGET Nicole (Communauté de Communes Champagne Boischaut).

M. GUILLEMAIN a invité les délégués à procéder au vote.

Suite au dépouillement, M. GUILLEMAIN proclame les résultats de ce vote :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 21
- Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de bulletins nuls ou assimilés : 1
- Suffrages exprimés : 20
- Majorité requise : 11

Madame SAUGET Nicole a obtenu 20 voix dès le premier tour du scrutin, elle est immédiatement proclamée Quatrième Vice-présidente du SMAVAA et installée dans ses fonctions à l'unanimité.

Point n°7/ Lecture de la Charte de l'Elu local :

Discussions :

En application de l'article L.2121-7 du CGCT, par renvoi de l'article L.5211-1 lors de la première réunion du conseil syndical, immédiatement après l'élection du Président et des Vice-présidents, M. GUILLEMAIN Jean-Sylvain a procédé à la lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L.1111-1 du CGCT.

La copie de la charte vous a été remise par mail avec la note de synthèse.

Point n° 8/ Détermination du nombre des membres du bureau :

Comme indiqué dans les statuts du syndicat à l'article 6, le bureau est composé (de la) du Président(e), des Vice-président(e)s et éventuellement d'un ou de plusieurs autres membres, avec la condition que chaque communauté de communes disposera d'au moins un représentant au sein du bureau.

Discussions :

*M. GUILLEMAIN indique qu'il souhaite que les 3 plus grosses communautés de communes à savoir Vierzon Sologne Berry et Villages de la Forêt, Cœur de Berry et Pays d'Issoudun aient un deuxième représentant au sein du bureau.
Le bureau serait donc composé de 3 autres membres.*

Après en avoir discuté et délibéré, il est voté à l'unanimité le nombre de 3 autres membres pour compléter le bureau du syndicat.

Point n° 9/ Election des autres membres du bureau :

Le Président procède à l'élection des membres du bureau selon les mêmes règles que l'élection du Président.

Discussions :

*M. GUILLEMAIN procède à l'appel des candidatures pour le poste de membre du bureau pour la CdC de Cœur de Berry. M. BAUCHER Bernard (délégué CdC Cœur de Berry) est candidat
Il est ensuite procédé au vote à bulletin secret.
Après dépouillement, les résultats sont les suivants :*

<i>Nombre de bulletins : 21</i>	<i>Bulletins blancs ou nuls : 0</i>
<i>Suffrages exprimés : 21</i>	<i>Majorité absolue : 11</i>
<i>A obtenu : M. BAUCHER Bernard : 21 voix</i>	

M. GUILLEMAIN procède à l'appel des candidatures pour le poste de membre du bureau pour la Vierzon Sologne Berry. M GIBERT Jany (déléguee de la CdC Vierzon Sologne Berry et Villages de la Forêt) est candidat. Il est ensuite procédé au vote à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 21

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 21

Majorité absolue : 11

A obtenu : M. GIBERT Jany: 21 voix

M. GUILLEMAIN procède à l'appel des candidatures pour le poste de membre du bureau pour la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun. Mme BERNACHOT-COMPAIN Emilie (déléguee de la CdC du Pays d'Issoudun) est candidate. Il est ensuite procédé au vote à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 21

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 21

Majorité absolue : 11

A obtenu : Mme BERNACHOT-COMPAIN: 21 voix

M. BAUCHER Bernard ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, est proclamé membre du bureau du S.M.A.V.A.A pour représenter la CdC Cœur de Berry.

M GIBERT Jany ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, est proclamé membre du bureau du S.M.A.V.A.A. pour représenter la CdC Vierzon Sologne Berry et Villages de la Forêt.

Mme BERNACHOT-COMPAIN Emilie ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, est proclamée membre du bureau du S.M.A.V.A.A. pour représenter la CdC du Pays d'Issoudun.

Point n°10/ Election des membres de la Commission Ouvrages et de la Commission Etude Bilan :

Création de la commission de suivi de l'étude Ouvrages

L'actuelle **commission Ouvrages** est constituée des personnes suivantes :

- le Président : M. GUILLEMAIN Jean-Sylvain
- les 3 Vice-présidents : MM. PERRIN Bruno, MORNAY Alain, M. Eric AUDEBERT
- M. PALLAS Jacques
- M. GIBERT Jany
- M. GUESNARD Yves

Discussions :

M. GUILLEMAIN présente les membres actuels de la commission ouvrage qui couvre les territoires étudiés dans l'étude actuelle. Il est proposé que l'ensemble des Vice-présidents face partie de la commission.

M. GUILLEMAIN fait appel aux candidatures pour les 9 membres de la commission de suivi de l'étude ouvrage.

Après en avoir délibéré, à 21 voix pour, les 9 membres de la commission ouvrage sont :

- **M. GUILLEMAIN Jean-Sylvain (Cœur de Berry)**
- **M. AUDEBERT Eric (Fercher)**
- **M. PALLAS Jacques (CCPI)**
- **Mme BERGER Chantal (Vierzon Sologne Berry)**
- **Mme SAUGET Nicole (Champagne Boischauts)**
- **M. GASSIPARD Romain (CCPI)**

- M. LECHELON Jean-Claude (Vierzon Sologne Berry)
- M. GIBERT Jany (Vierzon Sologne Berry)
- M. GUESNARD Yves (CCPI)

Création de la commission de suivi de l'Etude Bilan

Discussions :

*M. GUILLEMAIN indique qu'il n'y a pas encore de commission dédiée au suivi de l'étude bilan et qu'il conviendrait de la créer sur le même modèle que celle concernant le suivi de l'étude ouvrage.
M. GUILLEMAIN fait appel aux candidatures pour les 9 membres de la commission de suivi de l'étude ouvrage.*

Après en avoir délibéré, à 21 voix pour, les 9 membres de la commission Etude Bilan sont :

- M. GUILLEMAIN Jean-Sylvain (Cœur de Berry)
- M. AUDEBERT Eric (Fercher)
- M. PALLAS Jacques (CCPI)
- Mme BERGER Chantal (Vierzon Sologne Berry)
- Mme SAUGET Nicole (Champagne Boischauts)
- M. BAUCHER Bernard (Cœur de Berry)
- M. DAVID Jean-Paul (Vierzon Sologne Berry)
- Mme BERNACHOT-COMPAIN Emilie (CCPI)
- M. GUESNARD Yves (CCPI)

Point n°11/Vote de l'indemnité du Président :

Il convient de voter à nouveau les indemnités de fonction du Président, en sachant que :

- la population totale du SMAVAA s'élève à 55 636 habitants,
- et que pour une tranche de population comprise entre 50 000 et 99 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité du Président est fixé à 29,53 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit un montant brut mensuel maximum de 1 148,54 €.

Pour mémoire : la population du SIAVAA (14 communes) était de 37 960 habitants. Le taux maximal de l'indemnité du Président pouvait être de 25,59 % pour une tranche de population entre 20 000 et 49 999 habitants.

Par délibération du 25 avril 2014, le conseil syndical avait fixé l'indemnité du Président à 18 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit un montant brut mensuel de 700,09 € (au 1^{er} janvier 2019).

Discussions :

M. GUILLEMAIN indique qu'il souhaite augmenter sa rémunération à hauteur de 900 € brut par mois.

Il est proposé au vote d'augmenter à 23,14% de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit un montant brut mensuel de 900 €.

A l'unanimité, le Conseil syndical vote pour le taux de 23,14 % soit 900€ brut.

Point n°12/ Délibération pour les Créances Irrécouvrables :

Il convient de régulariser le paiement des « taxes et produits irrécouvrables des collectivités locales-Admissions en non-valeur » d'un montant de 126.36 € pour l'année 2009.

Avant 2011, chaque propriétaire devrait payer une taxe en fonction de la surface de terres inondables qu'ils possédaient. Certaines de ces taxes n'ont pas été récupérées par le Trésorier.
Il convient de voter pour les admettre en non-valeur par le syndicat.

Discussions :

*Le président demande s'il y a des remarques avant le vote.
Aucune remarque n'est faite.*

Après avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité, décide l'admission en non-valeur des créances pour un total de 126.36 € qui seront mandatées sur le budget 2020 à l'article 6541.

Point n°13/ Délibération sur la prise en charge des frais des étudiants :

Il convient de prendre une délibération pour avoir la possibilité de prendre en charge les frais kilométriques et de repas des étudiants qui seraient sous convention avec le syndicat.

Discussions :

*Le président indique qu'il est important de pouvoir rembourser les frais engagés par les étudiants dans le cadre des projets tuteurés notamment.
Mme COLLUMEAU-ADELAINÉ indique qu'un projet tuteuré débutera sous peu avec un groupe d'élèves de licence basée à Chateauroux.
M. GUILLEMAIN propose la somme de 300 € pour pallier les frais de déplacement des étudiants.*

Le conseil vote à l'unanimité la délibération permettant la prise en charge des frais de déplacement et de repas des étudiants.

Le conseil syndical sur une proposition du président valide à l'unanimité l'octroi d'une enveloppe de 300€ pour la prise en charge des frais kilométriques des étudiants de la licence de Châteauroux qui vont travailler sur le dossier du lavoir de Paudy.

Point n°14/ Questions diverses :

Discussions :

Mme COLLUMEAU-ADELAINÉ explique aux membres du conseil que le syndicat devra délibérer lors de la prochaine séance sur les fiches actions du Contrat Territorial de Gestion Quantitative et Qualitative. En effet, le syndicat portera avec les autres syndicats de rivières le volet communication du contrat territorial. Le syndicat faisant déjà de la communication autour des milieux aquatiques et de leur équilibre fragile il semblait logique de porter cette action.

Le Président propose une date pour la prochaine réunion du bureau et l'a soumet à l'approbation du conseil.

La prochaine réunion du bureau aura lieu le jeudi 17 octobre à 9h00 pour les Vice-Présidents et à 10h pour les autres membres du bureau.

Le président propose une date pour la prochaine réunion du conseil et l'a soumet à l'approbation du conseil.

Le prochain conseil aura lieu le Lundi 12 Octobre matin.

L'ordre du jour étant épuisé, La séance est levée à 19h30.

Le prochain conseil aura lieu le lundi 12 octobre matin.

Validé le

Le Président : Jean-Sylvain GUILLEMAIN



